



Compte-rendu inter quartier du 13 juin 2018 à 20h

Halles Saint-François

Ordre du jour :

- Organisation de la journée du 11 juillet Tour de France
- La collecte et la valorisation des déchets
- Questions / Réponses

Présents :

<u>Centre-ville</u>	13 présents et 3 excusés
<u>Kerfeunteun</u>	11 présents et 15 excusés
<u>Ergué-Armel</u>	15 présents et 12 excusés
<u>Penhars</u>	9 présents et 5 excusés
	Soit 48 membres présents sur 148 inscrits

Élus

Philippe Calvez, chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socio-culturel
 Pierre-André Le Jeune, vice-président communautaire, chargé de la collecte et de la valorisation des déchets
 Christian Le Bihan, chargé du quartier de Kerfeunteun
 Corine Nicolas, chargée du quartier d'Ergué-Armel
 Valérie Lecerf-Livet, chargée du quartier de Penhars

Invités

Mélane Guigue, responsable Sidepaq/Sivalodet
 Gilles Lagadic, responsable de la propreté et de la gestion des déchets

Philippe Calvez, chargé de la coordination des mairies de quartier, de la démocratie de proximité, de la vie associative et du secteur socio-culturel, excuse l'absence du maire Ludovic Jolivet et ouvre la réunion à 18h10 sur la collecte et la valorisation des déchets. Cette compétence étant attribuée à Quimper Bretagne Occidentale, Pierre-André Le Jeune, maire adjoint à Ergué-Gabéric, président du SIDEPAQ et vice-président communautaire chargé de la collecte, parlera du SIDEPAQ (syndicat intercommunal pour la valorisation des déchets).

Avant de débiter le thème principal, Philippe Calvez détaille rapidement l'organisation des transports et les animations proposées place Saint Corentin, lors

de la journée du 11 juillet avec l'arrivée du Tour de France à Quimper. Il rappelle également l'exposition des vieux vélos dans le hall de la mairie avec les constructeurs locaux comme Rood, Warrior ou Arrow, aujourd'hui disparus. Ces marques ont brillé en compétition avant la Première Guerre mondiale et durant l'entre-deux-guerres.

La collecte et la valorisation des déchets

Pierre-André le Jeune présente la gestion des déchets sur l'agglomération. Trois volets importants sur la collecte :

- Les poubelles grises sont acheminées par l'opérateur Véolia sur le centre de transfert du Petit Guelen, puis sur l'unité de valorisation énergétique de Briec où les déchets sont incinérés. Cette usine produit 24 millions de Kilowatts/heure par an et alimente en chaleur les 7 hectares de serres de tomates proches de l'incinérateur. Les résidus de la combustion qui sont constitués, dans leur très grande majorité, de matériaux incombustibles appelés mâchefer, sont récupérés à la sortie des fours et sont valorisés en sous-couche routière après un retraitement par Eurovia qui a obtenu ce marché. Cela permet de ne pas utiliser de graves naturelles.
- Idem pour la poubelle jaune avec les consignes de tri mises en place en juin 2016. Tous les emballages sont triés au centre Écotri de Fouesnant où ces matériaux sont revendus à des entreprises agréées par l'État.
- L'apport volontaire dans les déchetteries de l'agglomération qui sont toutes aux normes sur l'ex-territoire de Quimper Communauté, permet de déposer ses déchets dans des caissons divers et variés pour être ensuite revendus, l'objectif étant de valoriser au maximum, tous ces déchets récupérés.

Le film du syndicat de traitement des déchets de la région de Quimper (SIDEPAQ), est ensuite présenté aux membres présents. Pierre-André Le Jeune rappelle que 44 membres des conseils de quartier ont visité l'usine de Briec récemment et que des visites de l'UVED ont été proposées aux membres des associations de quartier.

Questions posées sur le Sidépaq

Question : Est-ce que le mâchefer est contrôlé avant d'être étalé sous nos routes ?

Réponse : Bien sûr. Eurovia dispose de trois plateformes de traitement dans la région, respectant toute la législation : Une près de Rennes, une autre près de Pont-Scorff et la dernière à Plabennec.

Mélane Guigne, directrice du SIDEPAQ, rappelle que [l'Arrêté du 18 novembre 2011](#) a modifié fortement la réglementation. Il introduit l'analyse de nouveaux paramètres, modifie les normes d'analyses et abaisse les seuils pour certains polluants. Il existe aussi des contraintes géographiques pour l'utilisation des mâchefers en sous couche routière (à une distance minimale du réseau hydrographique) Environ 12 000 tonnes annuelles sont produites à l'usine de Briec. Depuis douze ans, un seul lot de 900 tonnes n'a pu être recyclé du fait que la combustion n'avait pas été optimale et donc, que les critères de qualité n'avaient pas pu être atteints. Dans ce cas-là, les déchets sont enfouis sur un site agréé.

Question : Lors de la visite de l'usine, nous avons appris que le Placoplatre est interdit dans les fours. Pouvez-vous nous rappeler pourquoi ?

Réponse : *En fait, il libère du dioxyde de soufre en quantité importante qui ne peut être totalement abattu par le traitement de fumée de l'UVED. Le Placoplatre doit être déposé dans une benne spécifique à la déchetterie où un prestataire pourra le récupérer. Si les déchetteries ne sont pas équipées d'une benne spécifique, ce type de déchets part alors sur Gueltas, près de Pontivy.*

Question : Vous n'avez pas de déchetterie plus près que Gueltas ?

Réponse : *C'est le centre d'enfouissement agréé le plus proche.*

Question : Le coût des transports est un facteur important dans la valorisation des déchets particuliers.

Réponse : *Les transports ont bien sûr un coût non négligeable, mais la vente des matériaux et de l'énergie électrique produite par l'incinération des déchets, nous ramènent de l'argent.*

Gilles Lagadic, responsable de la propreté et de la gestion des déchets, présente un diaporama en partant de la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles à la réduction de la fréquence de collectes (voir la présentation de cette réunion sur le site réservé).

Questions posées sur la collecte

Question : L'instauration des deux passages pour la collecte des déchets a lieu maintenant les mardis et vendredis vers 17h. Il a donc fallu adapter les horaires de l'entreprise de nettoyage, ce qui a occasionné une augmentation des charges du syndic d'environ 1200 € supplémentaires sur l'année.

Réponse : *L'impossibilité de rajouter des bacs supplémentaires dans certains immeubles collectifs, nous a obligés à garder deux collectes par semaine. La diminution du nombre de passages ainsi que la suppression de la collecte les samedis (sauf au centre-ville et à Kermoysan), a automatiquement modifié l'organisation des tournées de l'entreprise Véolia sur tout le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.*

Dans le cadre de cette réorganisation, nous avons rencontré les syndicats concernés qui ont proposé deux solutions à leurs résidents, soit d'instaurer des heures supplémentaires aux personnels concernés, soit de modifier leurs heures de travail. Il est vrai que nous avons modifié certains trajets, mais la responsabilité de l'organisation des syndicats ne nous incombe pas. En tant que résident, vous pouvez dénoncer votre contrat auprès du syndic de propriété. Vous n'êtes sans doute, pas les seuls à être impactés sur le secteur. Vous pouvez faire un avenant avec votre syndic pour éviter ce coût supplémentaire, voire même vous regrouper avec d'autres bâtiments du quartier qui pourraient être également concernés par le changement de jours et d'heures des collectes.

Question : Quel est l'impact financier de QBO pour avoir diminué les collectes ?

Réponse : *L'impact est de l'ordre de 200 000 € par an, pour un budget de 12,5 millions d'euros.*

Question : L'économie devrait être beaucoup plus forte que celle que vous nous annoncez du fait que la quantité de déchets a diminué. La baisse de la collecte n'a pas entraîné une baisse salariale de l'entreprise ? Est-ce qu'elle n'aurait pas profité de cette réorganisation pour augmenter ses tarifs ?

Réponse : Véolia avec qui nous avons signé un marché de prestation de service, a bien sûr, dû réorganiser en interne ses équipes. L'économie annoncée était connue au moment de la signature du marché car la réduction de fréquence de collecte faisait l'objet d'une tranche conditionnelle dans l'appel d'offres.

Question : Est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) va baisser ?

Réponse : De 2006 à 2016, la TEOM qui se trouve sur votre avis d'imposition de taxe foncière, a baissé de 23 %. Aujourd'hui, elle s'élève à 7,64 %, ce qui est certainement le taux le plus bas du département. Par exemple, le Pays Glazic qui a fusionné avec Quimper Communauté le 1^{er} janvier 2017, présentait une TEOM à 11%. Afin d'harmoniser le prix sur le territoire de QBO, elle va progressivement baisser.

La TEOM ne prend pas seulement en compte la collecte, mais aussi le traitement des déchets, l'exploitation des déchetteries qui viennent d'être mises aux normes, etc... Les recettes occasionnées par la vente des déchets recyclés contribuent également à tous ces services. Même si nous constatons une diminution des tonnages, les coûts de fonctionnement restent identiques. Il nous faut donc trouver des déchets extérieurs pour alimenter l'usine d'incinération de Briec.

Pour votre information, la mise aux normes de l'incinérateur du SYDEPAQ en 2006 a coûté 12 millions d'euros. Cette somme a été répercutée sur plusieurs exercices tout en baissant la TEOM. Suite aux arrêtés du ministère de l'environnement, une nouvelle mise aux normes pour traiter les polluants va intervenir l'année prochaine. Ces nouveaux travaux sont évalués à environ 4 millions d'euros. Les exigences réglementaires impactent à la hausse le coût de traitement des déchets (incinération, tri de la collecte sélective). Quant à l'impact de la réduction des collectes, il reste très minime.

Question : J'ai du mal à comprendre que les coûts ne diminuent pas ?

Réponse : Attention, la réduction de la fréquence de la collecte n'impacte pas tout le territoire. 23 000 foyers sont concernés. Les communes périphériques autres que Plomelin, Pluguffan et Ergué-Gabéric, n'ont pas modifié leurs collectes, le centre-ville de Quimper restant à 6 collectes par semaine et Kermoisan à deux fois. De plus, l'incinération des tonnages n'est pas impactée, ni l'exploitation des déchetteries.

Question : Est-ce qu'une diminution des collectes au centre-ville est envisagée ?

Réponse : On y travaille toujours. Aujourd'hui, on produit de moins en moins de déchets. Nous installons des conteneurs enterrés dans le centre-ville où la voirie le permet (pas de réseaux souterrains et accessibilité du camion poubelle).

Question : De nombreuses poubelles restent sur le domaine public et gênent la circulation sur les trottoirs. Que proposez-vous pour lutter contre la gêne occasionnée aux piétons ?

Réponse : Les usagers doivent sortir au plus tôt la veille au soir leurs conteneurs pour une collecte le matin de bonne heure. Maintenant, si vous travaillez toute la journée et que la collecte a lieu vers 17h, comment faire ? La modification des horaires de passages et des jours de collecte, n'est pas encore bien assimilée par tous les usagers : on a changé des habitudes. On adressera progressivement un courrier à ces usagers pour leur rappeler les règles de bonnes conduites à avoir.

Question : Nous n'avons pas reçu le courrier concernant ces changements.

Réponse : Ce courrier a sans doute été mis en même temps que la publicité.

Question : Beaucoup de touristes passent, devant un enclos souvent tagué sur la place Mesgloaen. Quatre grosses poubelles y sont posées à demeure au fond de

la place. Cet enclos très sale, dégage des odeurs nauséabondes, en sachant qu'il faut attendre le lundi soir pour qu'elles soient vidées. De plus, l'accessibilité pour y déposer les déchets, reste difficile pour les personnes de petite taille, ce qui fait que nous les retrouvons à terre. Pourriez-vous retirer cet enclos trop haut pour éviter ce problème récurrent à la vue de tous ?

Réponse : Le problème de la place Mesgloaguen date malheureusement de quelques temps. Au motif que vous avez de grands conteneurs dans un enclos, beaucoup de personnes en profitent pour jeter différents déchets qui ne seront pas valorisés. Nous allons essayer de trouver une autre solution qui puisse répondre à votre demande. Chaque jour, nous essayons de lutter contre le manque de civisme de certaines personnes.

Question : Nous constatons une dégradation de l'environnement avec une dérive d'amoncellements de déchets dans différents endroits, notamment aux pieds des conteneurs enterrés. Qu'envisagez-vous de faire ? Comment faites-vous quand ce sont des gens de passage qui commettent ces incivilités. Elles ont aussi un coût et elles montrent une mauvaise image de notre ville.

Réponse : Au moment du changement de collecte, nous avons demandé à Véolia de déposer un autocollant sur les sacs pour rappeler aux personnes qui les déposent aux pieds des conteneurs, de demander un plus grand bac si le leur était trop petit. Par contre, dans le contrat de collecte que nous avons avec notre prestataire de service public, les déchets aux pieds des conteneurs doivent être ramassés. Des pénalités ont déjà été appliquées à Véolia quand ses agents ne le faisaient pas.

Pierre-André Le Jeune rappelle que nous avons réduit de manière importante le tonnage des déchets en dix ans : de 37 000, nous en produisons 25 000 tonnes aujourd'hui. Nous n'avons sans doute pas suffisamment insisté au vu des 1500 demandes de changements de bacs gris, ce qui est peu en sachant que les déchets diminuent de 2 % par an. Vous avez toutefois raison de parler de l'incivilité de quelques-uns.

Remarque : C'est le même problème à Locmaria, rue du Commandant Avril, avec les poubelles des immeubles de l'allée du Banellou. Ce sont aussi les propriétaires qui ne veulent pas rémunérer leurs syndics pour ramasser leurs bacs ! Ce n'est pas normal.

Question : Combien sommes-nous à ne pas intervenir auprès des gens qui ne respectent pas les règles de bonne conduite ? Cela n'est jamais simple...

Question : Quand on voit de vieux pots de peinture déposés aux pieds des conteneurs, pourquoi une collecte des déchets spéciaux n'est-elle pas proposée une fois par mois dans les quartiers ?

Réponse : Toutes les déchetteries sont équipées pour recevoir ces déchets que nous avons aussi contractualisés avec une entreprise. De grands magasins organisent également le recyclage de ces produits qu'ils vendent. Toutes ces grandes surfaces de bricolage ont déjà plus ou moins l'obligation de les récupérer. Vous avez donc deux possibilités pour les déposer en toute sécurité. Aller faire des collectes spécifiques dans les quartiers va multiplier les frais de transports et ne pas inciter l'utilisateur à faire des efforts pour respecter les consignes de tri.

Question : Dans certaines villes moyennes, deux ou trois passages sont organisés pour récupérer les encombrants. Avez-vous interrogé les citoyens pour savoir si cela correspondait à une demande ? Je pense aux jeunes qui ont récemment déménagé derrière chez moi et qui ont laissé leurs matelas sur la voie publique.

Réponse : Organiser une collecte d'encombrants différents pour chaque usager, est contraire à une politique de tri des déchets. L'unique valorisation de ces déchets pourrait être l'incinération ou la mise en centre d'enfouissement et non le tri sélectif organisé dans les déchetteries du territoire qui se doivent d'être performantes.

Nous avons, malgré tout, un service qui fonctionne sur un simple appel téléphonique, pour les personnes en difficulté qui n'ont pas de véhicule. Mais il n'est pas réservé aux personnes qui ont un comportement irrespectueux. Pourquoi certaines personnes peuvent se déplacer pour acheter un pot de peinture, et ne pas le rapporter dans le même magasin? Les syndic nous appellent à cause des résidents qui laissent leurs encombrants dans la cave commune et/ou dehors. Ce sont encore des problèmes d'incivilité.

Question : *On retrouve parfois des déchets verts ou des excréments aux abords des chemins piétonniers et/ou sur la voie publique. Que peut-on faire ?*

Réponse : Comment identifier les auteurs de ces incivilités ? Il reste la délation... La réponse est aussi de proposer à la personne, un [composteur](#) .

Question : *Comment faire son broyage à domicile ?*

Réponse : Si les déchets sont des branchages, l'association Objectif Emploi Solidarité au 02 98 53 17 33 viendra les broyer. 50 % du montant de la prestation est pris en charge par Quimper Bretagne Occidentale. [Moins de déchets végétaux dans son jardin](#), c'est possible.

30 % du tonnage des déchets sont des déchets verts qui ne sont pas polluants et qui sont faciles à traiter à domicile. Dans le cadre du PLU, il a été instauré des préconisations pour orienter les choix des habitants vers des arbustes qui poussent moins vite et qui produisent moins de bois qu'antérieurement.

Vous trouverez sur le site de QBO [plusieurs guides et documents](#) à télécharger, ainsi que les lettres de tri.

Question : *Pour la mise en place de la nouvelle collecte, un budget de 350 000 euros était prévu pour un prestataire afin d'interroger les usagers sur les déchets qu'ils produisent pour évaluer la quantité de bacs nécessaires à une seule collecte. Qu'en est-il ?*

Réponse : L'enquête n'a pas eu lieu. L'objectif était de sous-traiter toute cette réorganisation avec une entreprise extérieure pour parvenir à un changement de collecte en novembre 2017. Les services ont été mis à contribution pour une mise en application le 19 février 2018. Seule une entreprise privée a été recrutée pour interroger les professionnels du territoire.

Par contre, il est vrai que nous n'avons pas fait le bilan financier de cette opération qui a commencé 4 mois plus tard. Avons-nous amorti le montant du contrat initialement prévu ? Nous ne savons pas. De toute façon, l'opération se poursuit avec l'aide des services mis à contribution pour ceux qui n'ont pas eu l'information.

Question : *Existe-il des composteurs collectifs ?*

Réponse : Oui, bien sûr. Si vous êtes intéressé, un agent du tri pourra vous accompagner dans votre démarche.

Il est important qu'une personne responsable s'en occupe pour avoir un bon compost. Plusieurs exemples de composteurs collectifs existent aujourd'hui sur Quimper : rue Charles Gounod, les jardins partagés de Coat Ty Dreux...

Une association a souhaité récupérer les bacs en pierre qui matérialisent les places de stationnement rue de La Fontaine. Elle propose aux résidents du quartier de petits espaces communs pour jardiner et partager ensemble leurs expériences. C'est ouvert à tous les riverains.

Question : Connaissez-vous le pourcentage de professionnels qui utilisent la déchetterie de Quimper Nord par rapport à celle de Quimper Est ?

Réponse : Quimper Nord ne reçoit pas les professionnels. Est-ce qu'ils sont identifiés ? Tous les fourgons qui viennent benner leurs déchets ne sont pas automatiquement des artisans. Par contre, quand ils reviennent régulièrement, on est en droit de leur poser la question. On les oriente alors vers Quimper Est, seule déchetterie à accepter les professionnels qui doivent payer leurs dépôts d'ordures.

Philippe Calvez invite les membres présents à clore la soirée avec un rafraîchissement.

Fin de la réunion à 21h45

Vous retrouvez de multiples informations sur le site de Quimper Bretagne occidentale sur l'onglet vie quotidienne – Déchets, propreté.